

Un recyclage du verre qui offre un bénéfice écologique optimal

Depuis 2001, Vetroswiss est chargée par la Confédération d'encaisser la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) et de la rétrocéder aux bénéficiaires. Cette taxe a produit son effet : les communes sont dédommagées pour leurs efforts en matière de recyclage du verre et l'on encourage un recyclage aussi écologique que possible des tessons de verre usagé.

Cet espace rédactionnel est réservé à VETROSWISS, qui a soutenu la réalisation de ce numéro de FORUM DÉCHETS et que nous tenons à remercier ici.

Ils sont partout, dans le quartier, à côté du supermarché ou dans l'aire de déchetterie de la commune : les conteneurs à verre. Ils avalent chaque année plus de 300'000 tonnes de verre usagé, qui sont ensuite livrées à un recycleur. Les tessons collectés et triés selon les couleurs servent de matière première pour la production de nouveaux emballages en verre.

Près de 28 % de l'ensemble du verre usagé suisse sont recyclés dans la verrerie de Saint-Prex au bord du Lac Léman, 56 % sont exportés dans des verreries de pays limitrophes. Quinze pour cent du verre usagé sont recyclés en verre cellulaire pour l'isolation dans le génie civil et 1 % utilisé comme substitut de sable ou de gravier dans la construction de routes.



La production de nouvelles bouteilles à partir de tessons de verre usagé soulage jusqu'à 30 % l'impact sur l'environnement.

Les communes sont responsables de la collecte. Toutefois, elles ne gagnent pas grand-chose en vendant les tessons de verre. C'est la raison pour laquelle depuis 2001 et l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les emballages pour boisson, une taxe d'élimination anticipée (TEA) est prélevée sur les emballages pour boissons en verre – entre 2 et 6 centimes selon la taille de la bouteille.

Sur mandat de la Confédération, VetroSwiss prélève ces taxes auprès des producteurs et des importateurs de bouteilles en verre et dédommage avec les fonds récoltés les communes et périmètres qui organisent la collecte du verre usagé. C'est uniquement grâce à la TEA que le recyclage du verre est aujourd'hui plus ou moins rentable.

Le montant qu'une commune reçoit pour son verre usagé ne dépend pas uniquement du volume collecté ; la qualité du verre et le type de recyclage ont aussi une influence. Le taux maximal est réservé aux tessons triés selon les couleurs, qui sont recyclés en verre neuf. Pour les tessons mélangés qui sont utilisés pour fabriquer du verre cellulaire, la rétrocession se monte à 60 % du taux maximal. Si les tessons sont recyclés en substitut de sable ou de gravier, par contre, Vetroswiss ne verse que 20 %. En fixant ces paliers de rétrocession, VetroSwiss et l'Office fédéral de l'environnement OFEV entendent promouvoir un recyclage d'une valeur écologique aussi élevée que possible.

Mais jusqu'à quel point l'utilisation du verre usagé soulage-t-elle l'environnement ? Quelles sont les voies de recyclage pertinentes ? VetroSwiss a déjà fait réaliser plusieurs études sur le sujet. Si, dans la production de verre neuf on utilise des tessons de verre collectés

FORUM DÉCHETS

Ayant renoncé à la publicité au profit d'un sponsoring, FORUM DÉCHETS offre au secteur privé – qui mène aux côtés des services publics un combat actif contre les déchets – une tribune pour faire connaître son point de vue, son expérience. En fonction des prochains thèmes abordés par la rédaction, votre entreprise pourrait également être intéressée par un publi-reportage...

vetroswiss
... pour un recyclage efficace du verre ...

triés selon les couleurs à la place des matières premières primaires, on peut réduire jusqu'à 30 % les effets sur l'environnement : économies de matières premières, moins d'énergie consommée, moins d'émissions.

Comparée à la fabrication d'autres matériaux d'isolation équivalents, la production de verre cellulaire à partir de verre usagé mélangé réalise dans le meilleur des cas le même bénéfice écologique. Ce dernier dépend toutefois de la provenance du courant électrique utilisé. Enfin, l'utilisation de verre comme substitut du sable ne soulage pas du tout l'environnement, comparée au sable normal.

Pour toute information supplémentaire, contactez :

VetroSwiss,
www.vetroswiss.ch
tél. 044 809 76 00

Collectes
sélectives

LE SPONSOR